

Service d'Imagerie médicale : examen « Infiltration articulaire »

Vous allez bientôt passer **une infiltration articulaire**.

Voici des informations sur l'intervention et sur votre préparation à cet examen.

Si après lecture, vous avez encore des questions, n'hésitez pas à les poser au médecin ou à l'ATM de radiologie.

En quoi l'examen consiste-t-il ?

L'examen consiste en l'injection d'un médicament (acide hyaluronique ou produit cortisoné) dans une articulation.

Comment se préparer à l'examen ?

Il ne faut pas être à jeun.

Vous devez nous signaler si :

- vous avez des allergies,
- vous prenez des médicaments fluidifiant le sang (type Fraxiparine, Sintrom , Plavix, Aspirine...),
- vous êtes enceinte.

Il est conseillé de venir accompagné(e) et de réduire vos activités physiques pendant 24 à 48h après l'infiltration.

Comment réalise-t-on l'examen ?

Vous serez installé(e) en salle de radiologie où le radiologue réalisera l'injection intra-articulaire sous guidage radioscopique. Après une désinfection cutanée rigoureuse, on introduit l'aiguille dans la cavité articulaire, on vérifie sa position en injectant du contraste iodé puis on injecte le médicament.

Quels sont les effets secondaires ?

Des réactions allergiques à l'iode sont possibles mais très rares. En cas d'injection de cortisone, des bouffées de chaleur, un déséquilibre du diabète, une augmentation de la tension peuvent survenir.

Quelles sont les complications possibles ?

Comme pour toute ponction, il existe un risque faible d'infection. Toutes les précautions sont prises pour l'éviter. Toutefois, si des douleurs, un gonflement de l'articulation ou de la fièvre surviennent dans les jours suivants l'examen, il faut alors nous appeler ou consulter votre médecin traitant sans délai.

La piqûre dans l'articulation est en général bien supportée. Un malaise vagal ou un hématome peuvent survenir dans de rares cas.

En cas de refus du patient ?

Vous êtes libre de refuser l'infiltration.

Informations administratives

Veillez-vous présenter avec votre demande d'infiltration et vos documents d'identité à l'accueil du service de radiologie.

Sans cette demande, l'infiltration ne pourra être réalisée.